

délibération :
D_2018_6_12

L'an deux mille dix huit , le vendredi 08 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Juin 2018

Présents : 15

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Demande de
subvention 2018 pour le Tour
de la Boëme - Association CO
Couronnais Cyclisme**

Pouvoirs :

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard
Madame AUDUREAU-GROSS Peggy a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association CO Cyclisme Couronnais pour l'organisation du 23^{ème} tour de la Boëme, course cyclisme qui se déroulera le dimanche 9 septembre et passera dans le village de Gersac.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

L'association sollicite un soutien financier de 80 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 80 € en faveur de l'association CO Cyclisme Couronnais ;
- **DECIDE** de prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget communal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 29 JUIN 2018

Le Maire,
Michel CARTERET

